

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 12/07/2024 - B2024/003103 - 2017 B 00058 - 827 585 126 - MVH

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

carta

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SARL MVH		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		180 Avenue des Estelles ZA de Taulhac		43000 LE PUY-EN-VELAY		
SIRET		8 2 7 5 8 5 1 2 6 0 0 0 2 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut I		Amortissements-Provisions Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	388 682	042	388 682	
	Total I (5)	044	388 682	048	388 682	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
		{ Autres* (3)	072	407	074	407
	Valeurs mobilières de placement	080	55 000	082	55 000	
	Disponibilités	084	60 933	086	60 933	
	Charges constatées d'avance*	092	393	094	393	
	Total II	096	116 732	098	116 732	
	Total général (I + II)	110	505 414	112	505 414	
PASSIF				Exercice N NET I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	400			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	204 566			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	121 768			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	330 734			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	127 941			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 426			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 3 617)	172	42 645			
	Comptes courants d'associés	173	1 668			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	174 680			
Total général (I + II + III)		180	505 414			
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	97 534
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL MVH

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210						
	Production vendue {	biens		dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214						
		services *			217		218	221 915					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
Autres produits						230							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	221 915					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stocks (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240						
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	12 648					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		386		244	991					
	Rémunérations du personnel*						250	151 012					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	29 665					
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	95					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
	Total des charges d'exploitation (II)						264	194 411					
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	27 505				
Produits financiers (III)				280	100 438		Charges financières (V)	294	1 451				
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300						
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306	4 724				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)								310	121 768				
B- RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2			312	121 768	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles*					322							
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	4 724						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)								986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)								981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)								127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)								991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)								345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)								992					
Lion divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			350	95 000			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641							
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	31 492	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356					
	Déficits antérieurs reportables : *									360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	31 492	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 505 414,09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 121 768,01 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Frais de constitution

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

	CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORÉES		Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
		Terrains			
		Sur sol propre			
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers			
		Autres immos corporelles			
CORPORELLES		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	387 220,00		
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	1 461,60		
FINANCIÈRES		TOTAL	388 681,60		
		TOTAL GENERAL	388 681,60		
INCORPORÉES		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL		
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		
		Terrains			
		Sur sol propre			
		Constructions			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.			
		Inst. gal. agen. amé. divers			
		Autres immos corporelles			
CORPORELLES		Matériel de transport			
		Mat. bureau, inform., mobilier			
		Emb. récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL			
		Particip. évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		387 220,00	
		Autres titres immobilisés			
		Prêts & autres immob. financières		1 461,60	
FINANCIÈRES		TOTAL		388 681,60	
		TOTAL GENERAL		388 681,60	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

AB2R - 180 Avenue des Estelles 43000 LE PUY-EN-VELAY - 485094007

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

Capital (b)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (b) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (c) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (c) (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (c) (9)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (c) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (c) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (c) (10)
-------------	---	-----------------------------------	---	--	--	---	---	---

1 400 268,00

155 937,00

100 000,00

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- 1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
- 2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

Capital (b)	Réserves et report a nouveau avant affectation des résultats (b) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (c) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (c) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (c)	L'excédent d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (c) (10)	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (c) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (c)

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 461,60		1 461,60
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	406,83	406,83	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	393,00	393,00	
TOTAUX		2 261,43	799,83	1 461,60
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	4 000,00	1,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	127 941,17	30 407,64	89 058,48	8 475,05
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 426,40	2 426,40		
Personnel & comptes rattachés	9 629,49	9 629,49		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	28 775,67	28 775,67		
Etat & Impôts sur les bénéfices	504,00	504,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	3 617,00	3 617,00		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	119,00	119,00		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	1 667,54	1 667,54		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	174 680,27	77 146,74	89 058,48	8 475,05
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	30 003,71			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

LES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS

Effectif moyen : 1

MVH
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
827 585 126 RCS LE PUY EN VELAY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2023**

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 121 768,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	121 768,01 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 15,00 euros par part	60 000,00 euros
Le solde	61 768,01 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 266 333,82 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

8 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 8 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

10 000,00 euros, soit 2,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

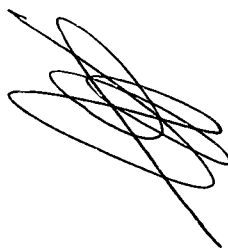
Exercice clos le 31 décembre 2022 :

20 000,00 euros, soit 5,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 Juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.